



**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**

N°003/AONO/FEICOM/CIPM/2026 DU 06 AVR 2026

**POUR LA REALISATION DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES EXTINCTEURS DE L'IMMEUBLE SIEGE ET DES AGENCES REGIONALES DU FEICOM POUR L'ADAMAOUA (ARAD), LE CENTRE (ARCE), L'EST (ARES), L'EXTREME-NORD (AREN), LE LITTORAL (ARLT), LE NORD (ARNO), LE NORD-OUEST, L'OUEST (AROU), LE SUD (ARSU), LE SUD-OUEST (ARSW), L'ANTENNE DE KRIBI (EN PROCEDUR D'URGENCE)**

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM) lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour la réalisation des prestations de maintenance des extincteurs installés à l'immeuble siège et dans les Agences Régionales du FEICOM de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord, du Littoral, du Nord, du Nord\*ouest, de l'Ouest, du Sud, du Sud-ouest, et de l'Antenne de Kribi.

Les caractéristiques techniques desdites prestations sont spécifiées dans le Dossier d'Appel d'Offres.

**2. Consistance des prestations**

Les prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres visent la maintenance des extincteurs de l'immeuble siège de la Direction Générale et des Agences Régionales du FEICOM pour l'Adamaoua, le Centre, l'Est, l'Extrême-Nord, le Littoral, le Nord, le Nord-ouest, l'Ouest, le Sud, le Sud-ouest, et l'Antenne de Kribi, suivant la description technique contenue dans les termes de référence du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Les prestations à exécuter dans le cadre du présent Appel d'Offres visent :

- la maintenance préventive (Rondes, Contrôles, Inspection, vérification, relevées des paramètres de fonctionnement) ;
- la maintenance curative (Réparation par le remplacement des pièces usées ou défectueuses et la remise en état des organes fonctionnels des appareils) ;
- la maintenance palliative curative/dépannage (Intervention résultant d'un arrêt des installations ou d'une demande formulée par le FEICOM ;
- le reporting mensuel des interventions et de l'état des équipements et du circuit ;
- le recyclage du personnel à leur utilisation ;
- la fourniture et remplacement des pièces de rechange en cas de nécessité après validation de l'ingénieur du Marché.

**3. Tranches/Allotissement**

Sans objet

#### **4. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel du projet est de soixante-cinq millions (65 000 000) FCFA TTC

#### **5. Délai d'exécution des prestations**

Le délai d'exécution est de douze (12) mois, à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les prestations.

#### **6. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises nationales spécialisées dans les prestations similaires.

#### **7. Financement**

Les prestations, objet du présent Appel d'Offres, sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Equiperment et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), exercices 2026 et suivant, sur la ligne budgétaire 61-21-41 « Entretien des autres matériels et mobiliers ».

#### **8. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est exclusivement en ligne.

#### **9. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission timbré d'un montant de six cent cinquante mille (650.000) F CFA, établi par une banque ou une compagnie d'assurances de 1<sup>er</sup> ordre agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, du montant ci-dessus, acquitté à la main par l'émetteur et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres fixée.

L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

Par ailleurs, ces cautionnements doivent être accompagnés chacun d'un récépissé de consignation délivré par la CDEC. En cas de chèque-banque ou certifié délivré en lieu et place des cautionnements, lesdits chèques doivent être transmis à la CDEC par l'établissement financier émetteur au moins sept (07) jours ouvrables avant l'ouverture des plis. L'absence de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre.

#### **10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le DAO est consultable en ligne dès publication du présent Avis sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

Il peut également être consulté gratuitement dans les services du MO aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Yaoundé Mimboman BP 718 Yaoundé, FEICOM, 381 Rue 4.561 MIMBOMAN YDE 4ème, Téléphone 222 235 164 ; poste 217 ; Fax 222 23 17 59 dès publication du présent avis.

## 11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version électronique du DAO peut être consultée par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées.

Toutefois, la soumission est conditionnée par le versement d'une somme non remboursable de **soixante-dix mille (70 000) francs CFA** dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC, au titre des frais d'acquisition du DAO. La quittance de versement fera l'objet d'un enregistrement préalable à la soumission en ligne auprès du Service des Marchés et Approvisionnements.

## 12. Remise des Offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **07 MAI 2026** à **09 heures précises**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli fermé et scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation ci-dessous dans les délais impartis :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**N°03/AONO/FEICOM/CIPM/2026 DU 06 AVR 2026 POUR LA REALISATION DES**  
**PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES**  
**EXTINCTEURS DE L'IMMEUBLE SIEGE ET DES AGENCES REGIONALES DU FEICOM POUR**  
**L'ADAMAOUA, LE CENTRE, L'EST, L'EXTREME-NORD, LE LITTORAL, LE NORD, LE NORD-OUEST,**  
**L'OUEST, LE SUD, LE SUD-OUEST ET L'ANTENNE DE KRIBI**  
**, AU TITRE DES EXERCICES 2026 et suivant**  
*"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"*

### N.B : Taille et format des fichiers

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 MO pour l'Offre Administrative ;
- 15 MO pour l'Offre Technique ;
- 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## 13. Recevabilité des Offres

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Un cautionnement de soumission produit

mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considéré comme absent. Le cautionnement de soumission présenté par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

#### **14. Ouverture des plis**

L'ouverture des Offres qui se fera en un temps, aura lieu le... **07 MAI 2026** ..... à **10 heures** précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission sise à l'ancien siège du FEICOM, Rue 4.561, BP 718.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises dont le cautionnement de soumission, devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

#### **15. Critères d'évaluation des Offres**

##### **A. Critères éliminatoires :**

1. La non-production dans un délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente ;
2. L'absence du cautionnement de soumission acquitté à la main à l'ouverture des plis conformément à la lettre circulaire du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
3. L'absence ou la non-conformité du récépissé délivré par la CDEC à l'ouverture des plis ;
4. Les fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification de pièces ;
5. Le non-respect de 6/8 critères essentiels dont les références ;
6. Absence d'un agrément aux contrôles, expertises et vérifications réglementaires des appareils et accessoires à pression de gaz et à pression de vapeur d'eau, délivré par le MINMIDT en cours de validité d'au moins de deux (02) ans.
7. L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés au cours des trois dernières années ;
8. L'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
9. L'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
10. L'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
11. L'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;
12. L'absence de la copie de sauvegarde en cas de dysfonctionnement de la plateforme COLEPS ;
13. Le non-respect du profil du coordonnateur des travaux.

##### **B. Critères essentiels :**

Les critères relatifs à la qualification des candidats sont les suivants :

- 1 Présentation générale de l'offre ;

2. Référence du soumissionnaire ;
3. Capacité de financière ;
4. Qualification et expérience du personnel ;
5. Moyens logistiques ;
6. Méthodologie et organisation du travail ;
7. Preuves d'acceptation des conditions du marché ;
8. Rapport des constats et recommandations accompagné d'une déclaration signée sur l'honneur de visite des sites.

**16. Attribution**

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualifications technique et financière requis et dont l'offre évaluée financièrement est la moins disante.

**17. Nombre maximum de lots**

Sans objet.

**18. Durée de validité des Offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

**19. Assistance technique**

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

**20. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements sis à l'ancien siège du FEICOM :

Tél : (237) 222 23 51 64, Poste 217, Porte 11.

BP : 718 YAOUNDE, FEICOM, Rue 4.561

Fax : (237) 222 23 17 59

Ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.publiccontracts.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>

**21. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques**

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48, l'ARMP au numéro ..... Ou le MO/MOD au numéro 237) 222 23 51 64.

**Copies :**

- MINMAP/ATCR ;
- ARMP pour insertion au JDM ;
- Président/CIPM ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives

Yaoundé, le 06 AVR 2026

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
MAITRE D'OUVRAGE**



*Philippe Camille Akoa*  
**MAGISTRAT HORS-HIERARCHIE**